

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1446

présenté par

M. David Magnier, M. Ballard, M. Barthès, M. Chenu, Mme Bouquin, M. Chudeau, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Humbert, Mme Joubert, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lottiaux, Mme Ménaché, Mme Blanc, M. de Lépinau, Mme Laporte, M. Odoul, Mme Parmentier, Mme Lechon, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Roy, Mme Rimbert, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Emmanuel Taché, M. Villedieu, Mme Auzanot, M. Baubry, M. Boccaletti, Mme Diaz, M. Dufosset, M. Fouquart, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guitton, M. Jenft, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Lechanteux, M. Lioret, Mme Martinez, Mme Mélin, M. Ménagé, Mme Ranc, M. Evrard, M. Rivière, M. Buisson, M. Pfeffer, M. Sabatou, M. Tonussi, M. Vos, M. Jolly, M. Blairy, M. Dessigny, M. Bernhardt, M. Boulogne, M. Marchio et M. Dutremble

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	10 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	10 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les crédits de l'action n°08 « Politique de l'alimentation pour la souveraineté alimentaire » du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » sont majorés de 10 000 000 € en AE et en CP ; en conséquence, les crédits du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » sont minorés de 10 000 000 € en AE et en CP.

La politique de l'alimentation doit être au cœur de notre souveraineté alimentaire. Pourtant, les moyens qui lui sont consacrés sont dérisoires : l'action n° 08 du programme 206 ne représente que 0,7 % du programme et voit ses crédits baisser de 14,7 % en 2026, à seulement 5,8 millions d'euros.

Cette baisse est incompréhensible alors que les restaurants collectifs publics comme les écoles, les hôpitaux, les administrations et les EHPAD sont un levier majeur pour soutenir nos agriculteurs locaux et relocaliser notre alimentation.

Sur la base des données de la plateforme Ma Cantine, le rapport publié en 2024 sur les achats 2023 montre que les restaurants collectifs n'utilisent en moyenne que 25,3 % de produits durables et de qualité, bien loin des objectifs Egalim et encore plus éloignés d'une véritable politique de souveraineté alimentaire.

Cet amendement vise à inverser la tendance en abondant de 10 millions d'euros les crédits de l'action n°08, afin de fixer un cap clair : atteindre 80 % de produits locaux dans la restauration collective publique, comme le propose le Rassemblement National.

Cet objectif n'est pas symbolique : il est économique, social et territorial. Chaque repas composé de produits français et locaux, c'est un revenu juste pour nos agriculteurs, des emplois maintenus dans nos territoires ruraux et une réduction des importations qui fragilisent nos filières.